VILLE DE TARNOS LANDES

Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 040-214003121-20250811-2025_279-AU

2025/279

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET :
Marché 25TX18 | Travaux d'extension de la salle Joseph Biarrotte | Attribution des lots 1, 2, 3, 7, 8

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° relatifs aux procédures adaptées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant les résultats de la consultation n°25TX18 relative aux Travaux d'extension de la salle Joseph Biarrotte à Tarnos,

DÉCIDE

Article 1er : de signer un contrat pour les prestations décrites aux cahiers des charges avec les prestataires suivants :

- **LOT 1 (VRD), société COLAS COTE BASQUE,**
  sise Parc d'activité de Lahonce, rue Errécart - 64990 LAHONCE - SIRET 329 338 883 04080
  Pour un montant de 51 003,85 € HT, soit 61 204,62 € TTC

- **LOT 2 (Gros-œuvre), société ENTREPRISE DE BÂTIMENT ANGLOY,**
  sise 24 Chemin de Hayet – 64100 BAYONNE - SIRET 845 233 964 00020
  Pour un montant de 116 925,69 € HT, soit 140 310,83 € TTC

- **LOT 3 (Charpente Métallique), société BARTHE & FILS ,**
  sise 179 chemin de l'église - 64130 VIODOS-ABENSE-DE-BAS - SIRET 344 785 365 00018
  Pour un montant sans prestation supplémentaire éventuelle de 54 478,40 € HT, soit 65 374,08 € TTC

- **LOT 7 (Électricité), SUDELEC COTE BASQUE,**
  sise ZI St-Étienne, 1 chemin de la Humère - 64100 BAYONNE - SIRET 507 382 448 00011
  Pour un montant de 7 147,06 € HT, soit 8 576,47 € TTC

- **LOT 8 (Peintures intérieures et extérieures), société PEINTURES D'AQUITAINE,**
  sise 168 Avenue Henri de Navarre - 64100 BAYONNE - SIRET 702 720 210 00047
  Pour un montant de 35 015,93 € HT, soit 42 019,12 € TTC

Article 2 : Précise que les lots 4 (Plâtrerie-Isolation) et 5 (Menuiseries intérieures et extérieures) sont encore en cours d'analyse et feront l'objet d'une attribution ultérieure.

Article 3 : Précise que le lot 6 (Plomberie) est déclaré infructueux, faute d'offres reçues, et sera passé sans publicité ni mise en concurrence selon l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 12/08/2025
Reçu en préfecture le 12/08/2025
Publié le
ID : 040-214003121-20250811-2025_279-AU

Article 4 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- Les entreprises concernées

Fait à Tarnos le 11 août 2025

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET

Pour le Maire Empêché

Alain PERRET
Premier adjoint

MAIRIE DE TARNOS
40 (LANDES)